

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°104/9.1/22-12/22

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 15-12-2020

Date de l'affichage : 16-12-2020

OBJET :

**SIGNATURE DE LA CHARTE
D'ENGAGEMENT RELATIVE A
L'ORGANISATION DU RESEAU DE
LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES
PUBLIQUES (DGFIP)**

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX DECEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absents ayant donné procuration :

Jean-Claude BASCHIOU à Alain BAILLIEU, Véronique BONVICINI à Gilles TRAUJLET, Stéphane PIGNAN à Josiane ROSIER.

Absent :

Michel AUSSANAIRE.

Secrétaire de séance : Janine LHUILLIER

Rapporteur : Régis Vianet

La présente charte décrit le nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département du GARD, issu de la concertation engagée depuis juin 2019.

Elle liste les services et leur localisation et précise plus particulièrement les modalités et la durée de présence ainsi que la nature des missions exercées au bénéfice des usagers et des collectivités locales.

Elle rappelle dans un premier temps les objectifs portés par ce nouveau réseau et sa déclinaison départementale avant de présenter les évolutions prévues sur le territoire couvert par les quatre communautés de communes concernées par la présente charte.

En plus des services en ligne, des accueils téléphoniques et du réseau de paiement de proximité auprès des buralistes, les usagers pourront s'adresser à des accueils physiques.

Les usagers pourront ainsi effectuer leurs démarches dans les services propres de la DGFIP (pour les impôts, services des impôts des particuliers ; pour les recettes locales, services de gestion comptable, ces deux services assurant un accueil de proximité sur toutes les questions des usagers qui concernent la DGFIP) et dans les accueils de proximité implantés dans le département, notamment les espaces France Service (EFS) ou des accueils en Mairie.

En ce qui concerne les espaces France Services, la DGFIP accompagnera la montée en charge progressive des espaces labellisés. Les animateurs polyvalents de ces espaces seront accompagnés et formés par la DGFIP sur les sujets d'accès aux services en ligne (impots.gouv.fr). Ils pourront s'appuyer

sur un réseau de référents dans les services spécialisés de la DGFIP qu'ils solliciteront en tant que de besoin et, si l'animateur n'est pas issu de la DGFIP, des permanences ou des rendez-vous seront assurés par des agents de la DGFIP.

Par ailleurs, des agents des finances publiques pourront tenir des permanences ou assureront une réception des usagers sur rendez-vous dans les collectivités qui le souhaitent. Dans l'avenir, des outils de visio-conférence permettront également, si nécessaire, de contacter directement la personne en charge du dossier fiscal du contribuable dans le service des impôts des particuliers (SIP) territorialement compétent.

Déploiement des nouvelles possibilités de paiement des créances publiques auprès du réseau des buralistes agréés.

Enfin, les usagers auront la possibilité de régler les créances publiques chez les buralistes qui offriront le service d'encaissement en numéraire et par carte bancaire pour tous les types de produits encaissables dans les centres des finances publiques (impôts, amendes, produits des collectivités locales ou établissements publics de santé).

Le réseau de proximité des finances publiques au service des collectivités locales

Les missions réglementaires dévolues aux comptables publics (paiement des dépenses, encaissement des recettes, tenue de la comptabilité) seront regroupées dans des services de gestion comptable (SGC), ce qui permettra de gagner en efficacité, notamment en termes de délais de paiement.

Parallèlement, un conseiller aux décideurs locaux sera positionné auprès de chaque collectivité d'une communauté de communes. Ce conseiller sera un cadre possédant un haut niveau d'expertise. Il sera exclusivement affecté à la mission de conseil auprès des collectivités locales.

S'agissant des services de gestion comptable (SGC) : ils seront ouverts aux usagers et au personnel des collectivités locales.

Le réseau de proximité des finances publiques au service des collectivités locales

Les modalités de présence des agents de la DGFIP au sein des accueils de proximité font l'objet d'une annexe à la présente convention arrêtée en concertation avec les communes du lieu d'implantation.

Modalité de pilotage et de suivi des engagements

La présente charte entérine jusqu'en 2026 la carte des implantations de la DDFIP dans les territoires des communautés de communes concernées.

Un comité de suivi de l'implantation de la DDFIP au sein des communautés de communes sera mis en place. Il a pour objet de faire des points réguliers sur les accueils de proximité ainsi que sur le conseil aux décideurs locaux. Il se réunit à une fréquence au minimum d'une fois par an.

Ce comité est composé de représentants élus des intercommunalités ainsi que des communes adhérentes, de représentants de la DDFIP et du préfet.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la Charte proposée par la DDFIP du Gard
- D'autoriser M le Maire de signer la charte et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal à l'unanimité

-adopte la proposition

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN



Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le 28/12/2020



ID : 030-213000037-20201222-DCM2020104-DE